



**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT DE
CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL 2^E CLASSE
PAR VOIE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,
Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté 210428DIR01ARNT instituant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des fonctionnaires des communes et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Sarthe
Considérant que le nombre de recrutements dans le cadre d'emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques intervenus dans les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion permet d'ouvrir 1 poste,
Considérant les dossiers présentés par les collectivités affiliées,

ARRETE

Article 1 : À compter du 21 septembre 2023 la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe en application de l'article 11 du décret susvisé est arrêtée ainsi qu'il suit :

WOTASEK Sabine

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis :

↳ Au Représentant de l'État,

Fait à LE MANS, le 21 septembre 2023
Le Président, Didier REVEAU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Signé électroniquement par :
Didier REVEAU
Le 21/09/2023 à 17:00

Date de transmission préfecture : 22/09/2023
Date de publication : 22/09/2023